Image not found or type unknown

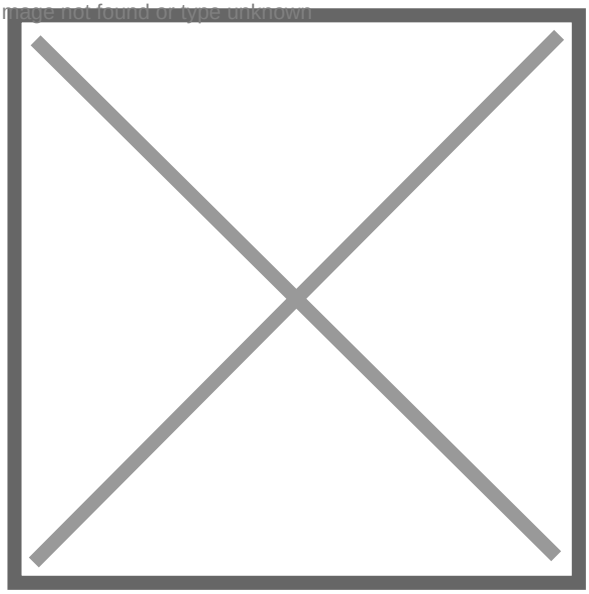

Gardes d'enfant/caducité

Par **Fernand88**, le **29/01/2015** à **18:14**

Bonjour, depuis juin 2014 jai décidé avec mon avocat de saisir le JAF pour avoir une garde exclusive de ma fille de 4ans.Jai eu une date en janvier 2015.La veille de cette date mon avocat maffirme que le dossier fera lobjet d'un renvoi car lavocat adversaire souhaiterais déposé des conclusion et devant produire des pieces justificatives.Des que il aura ces pieces et la nouvelle date d'audience il me les communiquerai.
Le lendemain matin l'audience devant le Jaf a bien eu lieu , et en pluse l'affaire est rendue caduque "CADUCITÉ". Lavocat adverse et mon ex compagne etait bien au rdv.
Mon avocat maffirme que lavocat adverse a repondu a 5h30 du matin au mail de mon avocat la veille a 17h30 quil ne voulais pas reporté. Moi mon avocat maffirme que c'est bien lui qui a voulu reporté car il na pas donné de conclusion donc elle en a conclu que se sera un renvoi a une date.Moi en aucun cas jai ete informer que le dossier voulait etre repoussé.En bref histoire confuse je ne sais pas quoi faire svppp.En pluse de sa je me suis un peu enervé et mon avocat qui lui meme ma proposé laide juridictionnel maintenan me dit enfaite je ne la prend plus au bou de 6mois non pas parcke sa ete refusé mais parcke monsieur je me suis un peu enervé.Aidé moi que me conseillez vous svpp je connais pas les lois.merci.
Et desoler pour toutes ces fautes dortoghraphe
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés